

ROYAUME DU MAROC  
PREMIER MINISTRE  
DEPARTEMENT DE LA PREVISION  
ECONOMIQUE ET DU PLAN

***INDICATEURS DE SUIVI DES  
PROGRAMMES SOCIAUX, 2002***

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

## SOMMAIRE

Page

- Présentation
- 1. Scolarisation, alphabétisation et prestations sanitaires
  - 1.1. Scolarisation et alphabétisation
  - 1.2. Soins de santé de base
- 2. Propriété des logements en milieu urbain: un profil socio-démographique des propriétaires
- Annexe 1: Indicateurs de suivi des programmes sociaux
  - ✓ Enseignement
  - ✓ Santé
- Annexe 2: Caractéristiques des ménages propriétaires de leurs logements
- Annexe 3 : Précis conceptuel
- Notations

Ce document a été élaboré par Mrs Doudich Mohamed, Teto Abdelkader, Ezzarari Abdeljaouad, Soudi Khalid, Guennoune Mohamed et Ouraini Noureddine.

## **PRESENTATION**

De par les thèmes traités, et en continuité avec les brochures précédentes, la présente publication concrétise l'aspect évolutif de la série annuelle 'Indicateurs de suivi des programmes sociaux' dans le sens qu'elle s'étend à de nouvelles dimensions des conditions de vie à mesure que de nouveaux thèmes sont abordés par les enquêtes socio-économiques. Telle qu'elle est abordée par la présente brochure, la tendance comparée des indicateurs de situation et d'apports renseigne sur le degré de transformation de l'investissement social en développement humain, sur le rythme de sa diffusion dans les zones rurales et sur son apport à l'amélioration des conditions de vie. L'évaluation de cette tendance permet de révéler les espaces et les couches sociales qui accusent un retard dans un domaine socio-économique donné, d'anticiper tout déséquilibre spatial ou social en la matière et d'apprécier le degré de succès des programmes sociaux.

Evaluer les réalisations accomplies dans le cadre de l'exécution du Plan de développement économique et social 2000-2004 en termes d'alphabétisation, d'éducation et de soins de santé, analyser les déterminants de l'accès des ménages urbains à la propriété du logement, sont les deux principaux objectifs de la présente brochure. Des critères de classification, comme le sexe, l'âge, le milieu de résidence, ont permis de différencier l'analyse et mettre en relief les disparités qui existent notamment entre différentes couches sociales.

Pour ce faire, le plan d'analyse adopté est charpenté en deux sections. La première est consacrée à une évaluation globale de la progression enregistrée par les indicateurs fondamentaux par rapport aux résultats prévus par le Plan de développement économique et social 2000-04. La deuxième

consiste à repérer les facteurs favorisant l'accessibilité des ménages urbains à la propriété des logements.

L'annexe est consacrée à la présentation de la tabulation statistique des indicateurs retenus par thème et à la définition des principaux indicateurs et des champs d'analyse.

Ce document a été élaboré par Mrs Doudich Mohamed,  
Teto Abdelkader et Ezzarari Abdeljaouad,.

## **SCOLARISATION, ALPHABÉTISATION ET PRESTATIONS SANITAIRES**

La quantification de l'apport de l'exécution du Plan de développement économique et social 2000-04 aux secteurs de l'éducation, l'alphabétisation et la santé, nécessite le recours à des indicateurs de suivi adéquats. L'approche adoptée ici consiste à comparer l'évolution récente des indicateurs d'apport et de résultats aux valeurs cibles dudit Plan. La différenciation de cette analyse comparative selon les critères de classification retenus permet, entre autres, de caractériser l'évolution enregistrée dans les domaines sociaux en question. Une telle approche permet d'analyser les progrès accomplis selon deux perspectives : les acquis traduisant les efforts déployés, et les écarts persistants par rapport aux objectifs visés.

Basés sur cette approche, les principaux enseignements qui se dégagent de l'évolution récente des indicateurs de suivi de la diffusion de l'éducation et des prestations sanitaires sont présentés dans ce qui suit.

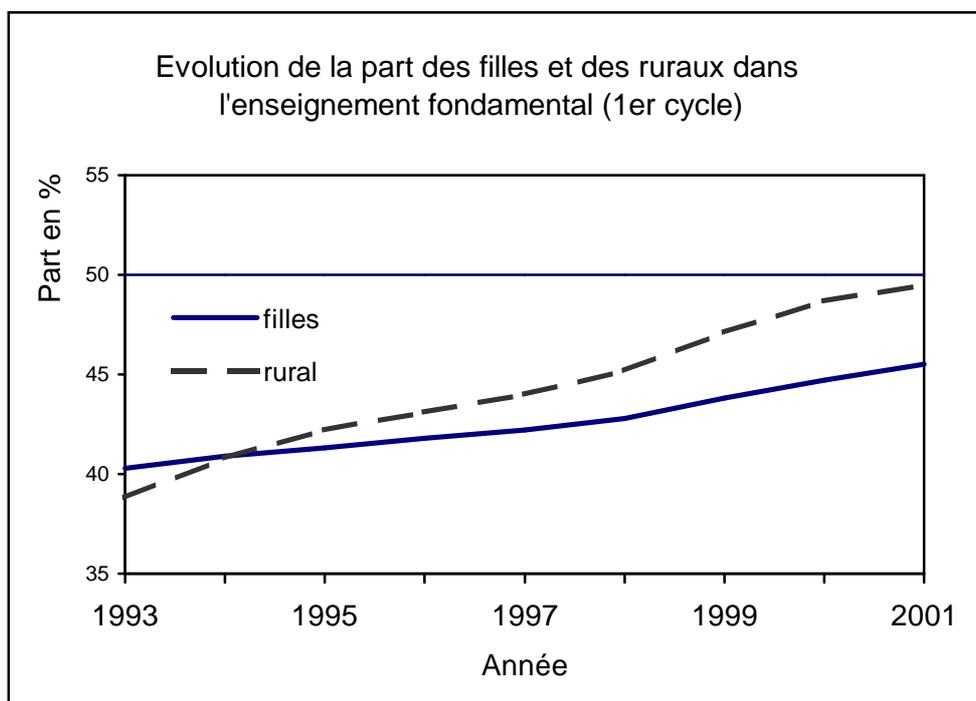
### **1.1. Scolarisation et alphabétisation : vers la concrétisation des objectifs prévus par le Plan de développement économique et social 2000-2004.**

A considérer l'effectif des scolarisés, le nombre d'élèves inscrits aux niveaux de l'enseignement fondamental est passé de 4,5 millions en 1999/2000 à 4,7 millions en 2000/01, soit un taux de progression de 4,8%. Ce taux est supérieur à celui (4,1%) fixé par le Plan de développement économique et social. En effet, l'écart absolu entre l'effectif d'élèves observé (4 692 123) et celui prévu par le Plan (4 659 980) est de l'ordre de 32 143 élèves, soit un taux de réalisation qui dépasse 100%. La poursuite des efforts consentis dans ce domaine à un tel rythme, permettra d'atténuer voire d'éradiquer le retard

accumulé dans la scolarisation des enfants, et partant, réaliser les taux de scolarisation visés pour le quinquennat 2000-04 et généraliser l'enseignement de base pour l'ensemble des enfants en âge de scolarisation.

Au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, les inscrits ont enregistré un taux de progression relativement significatif, de 4,8%, en passant de 3,5 millions en 1999/2000 à 3,7 millions en 2000/01. Ce taux dépasse celui fixé par le Plan de développement économique et social, à savoir 3,6% comme taux d'accroissement annuel moyen. Plus précisément, l'effectif des inscrits à ce niveau en 2000/01 (3 664 404) surclasse l'effectif prévu par le Plan de développement (3 623 851).

Au rythme avec lequel progresse la part des élèves du milieu rural dans le premier cycle de l'enseignement fondamental (CEF1), l'objectif de la réduction des disparités urbain/rural dans ce secteur, s'avère réalisable dans les termes fixés par le Plan. Cette part a en effet progressé de 0,8 points, en passant de 48,7% en 1999/00 à 49,5% en 2000/01. Cette tendance sous estime la réduction de l'écart urbain-rural dans la mesure où la part de la population totale se réduit en raison de la progression de l'urbanisation. Telle qu'elle a été prévue en 2000/01 par le plan de développement économique et social 2000-2004, la part du milieu rural (49,8%) correspond approximativement à celle réalisée. Ces progrès concrétisés dans le premier cycle de l'enseignement fondamental en milieu rural sont attribuables à l'augmentation du nombre de classes, d'enseignants et de services de soutien. Parmi ces mesures, il importe de rappeler qu'en 2000/01 presque neuf élèves sur dix (89,7%) du premier cycle de l'enseignement fondamental bénéficiaient des services de soutien (cantines scolaires, manuels et fournitures scolaires, bourses, pensions, demi-pension, etc.), résident en milieu rural.



Parallèlement, la proportion des filles dans le premier cycle de l'enseignement fondamental continue de progresser, et les écarts entre les filles et les garçons tendent, au fil du temps, à s'amenuiser, et ce, à l'échelle nationale. En effet, la part des filles dans le premier cycle de l'enseignement fondamental s'est élevée de 0,8 point en passant de 44,7% en 1999/00 à 45,5% en 2000/01.

Par rapport à l'objectif visé par le Plan de développement économique et social 2000-2004, la progression enregistrée dans le deuxième cycle de l'enseignement fondamental est en dessous des attentes. L'effectif des inscrits dans ce cycle est passé de 978 520 élèves en 1999/00 à 1 027 719 en 2000/01, soit un taux d'accroissement de 5.0%. Cependant, ce taux demeure inférieur à celui fixé par le plan, à savoir 8,0%. Pour corriger cette distorsion, le taux d'accroissement annuel moyen des élèves du deuxième cycle de l'enseignement

fondamental, devrait être révisé vers la hausse en passant de 8.0% pour la période 2000/2004 à 8.9% pour la période 2001/2004.

La progression de l'alphabétisation devrait s'effectuer à un rythme largement supérieur à celui observé à la veille du lancement du Plan de développement social et économique 2000-04. Le taux d'alphabétisation s'est fixé à 50,4% en 2000. Un tel taux reste insuffisant pour réaliser le niveau d'alphabétisation visé par le plan en question, à moins que l'apport du programme de lutte contre l'analphabétisme et la généralisation de l'enseignement de base soient relativement importants. En effet, sur la base des prévisions du plan, ce taux doit s'établir à 56,1% en 2000, soit une différence de près de six points par rapport au taux observé (50,4%). Compte tenu de ce retard, et dans le but d'atteindre l'objectif du Plan, le taux d'analphabétisme devrait enregistrer un fléchissement annuel de 3,7 points à compter de l'année 2000, soit une différence de près de deux points par rapport au rythme de baisse prévu par le Plan (-2,2 points).

**1.2. Soins de santé de base:** *En matière d'offres de soins de santé de base, la progression des indicateurs d'apport tend à surclasser les valeurs cibles du Plan de développement économique et social 2000-04.*

Par rapport à 1999, les indicateurs d'offre de soins de santé de base, observés en 2000, ont enregistré des avancées notables. C'est ainsi que la couverture de la population par le personnel médical s'est améliorée de 64 points en passant de 2 372 habitants par médecin en 1999 à 2 308 habitants par médecin en 2000. En termes de couverture par le réseau d'infrastructure sanitaire, l'espace rural a enregistré une progression durant cette période en passant de 8 229 habitants par établissement de soins de santé de base en

1999 à 7 713 en 2000, soit un gain de 516 points en une année. Parallèlement, le taux de couverture de la population rurale par le réseau d'infrastructure sanitaire a enregistré un gain de 96 points par rapport à l'objectif fixé par le Plan concerné (7 809).

Cette avancée de la diffusion des prestations sanitaires en milieu rural a été également appréhendée par le nombre d'habitants par établissement sanitaire avec médecin. La valeur de cet indicateur a reculé de 13 139 habitants par établissement en 1999 à 12 287 en 2000, soit un gain de 852 points. En comparaison avec les objectifs du Plan, le taux de couverture de la population rurale par établissement sanitaire avec médecin devait s'établir à 12 410, soit un taux de réalisation supérieur à 100%. En milieu urbain, ce taux est de 98,7%.

Cette progression s'est accompagnée par une évolution positive de la couverture de la population par les pharmaciens. Le nombre d'habitants par pharmacien a chuté de 6 387 en 1999 à 5 482 en 2000. Le nombre d'habitants par infirmier n'a pas observé une amélioration équivalente dans la mesure où il n'a régressé que de 1949 à 1943 durant la même période.

**COMPARAISON ENTRE LES REALISATIONS ET LES PREVISIONS DU PLAN  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2000-2004 DANS LE  
DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE**

**1. Scolarisation**

Indicateurs	2000-2001		Valeurs cibles 2004-2005
	Réalisation	Prévision	
Effectif des élèves de l'enseignement fondamental (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles)	4 692 123	4 222 205	5 469 000
Effectif des élèves du 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental	3 664 404	3 622 842	4 025 000*
Effectif des élèves du 2 <sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental	1 027 719	1 057 848	1 444 900
Part (%) des élèves ruraux dans le 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental	49,5	49,7	53,0
Effectif des élèves de l'enseignement primaire bénéficiaires de services de soutien	1 012 453	1 053 908	1 453 000

**2. Santé**

Indicateurs	2000		Valeurs cibles en 2004
	Réalisation	Prévision	
Nombre d'habitants par centre de santé de soins de base en milieu rural	7 713	7 809	6 333
Nombre d'habitants par centre de santé avec médecin en milieu rural	12 287	12 410	9 875
Nombre d'habitants par centre de santé avec médecin en milieu urbain	26 444	26 090	23 000
Durée moyenne de séjour (en jour)	6	7	5
Taux moyen d'occupation (en %)	54,3	58	70

\*Valeur cible fixée en 2003-2004

## **2. PROPRIETE DES LOGEMENTS EN MILIEU URBAIN : UN PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES PROPRIETAIRES**

la propriété d'un logement est une priorité majeure à laquelle les unités familiales consentent un effort considérable en termes d'épargne, remboursement de crédit, privations conséquentes et sacrifices familiaux. L'analyse des caractéristiques démo-socio-économiques des ménages propriétaires de leurs logements et des modalités d'accès à la propriété d'un tel avoir requiert une importance capitale au moment où la lutte contre l'habitat insalubre s'inscrit parmi les préoccupations les plus contraignantes et des pouvoirs publics et des couches défavorisées. Tel est l'objet de cette section. Il s'agit d'appréhender les caractéristiques familiales favorables à la propriété du logement moyennant une description comparée brossant les portraits des propriétaires et des locataires. Les enseignements qui ressortent de cette comparaison indiquent les facteurs sur lesquels il faut agir pour renforcer, à long terme, l'aptitude des unités familiales à se prendre en charge en matière d'accès à la propriété des logements. Ils sont présentés dans ce qui suit.

### **➤ L'habitat, une dépense en escalade**

Les charges liées à l'habitat constituent non seulement le second poste de dépenses de consommation après l'alimentation, mais aussi le poste qui occupe une part sans cesse croissante dans le budget des ménages. La comparaison des coefficients budgétaires de 1990/91 et de 1998/99 montre que le pourcentage de dépenses consacrées à l'habitation et l'énergie a enregistré la plus importante augmentation, en s'élevant de 17,4% à 22,8%. C'est en milieu urbain que ce coefficient a marqué une hausse notable, de 18,5% à 24,6%. Par contre en milieu rural, la variation de ce coefficient a été

moins prononcée, respectivement de 15,4% à 18,1% durant la même période.

Tableau 1: Evolution du coefficient budgétaire (en %) du groupe de dépenses «habitat et énergie» de 1990/91 à 1998/99, par classe de dépenses et milieu de résidence.

En %

Déciles de dépenses (*)	Urbain		Rural		National	
	1990/91	1998/99	1990/91	1998/99	1990/91	1998/99
1	28.8	34.9	25.8	26.6	26.2	26.7
2	20.4	31.3	19.5	22.8	21.1	24.0
3	21.1	30.8	20.3	21.0	18.7	24.2
4	20.0	28.5	17.9	19.9	18.3	24.7
5	19.6	28.7	17.1	19.2	18.7	23.6
6	20.2	27.6	17.0	18.5	16.4	23.8
7	17.1	25.3	14.6	17.2	18.5	24.5
8	17.5	25.4	15.4	17.4	16.3	23.3
9	16.3	24.2	14.2	18.3	16.4	23.7
10	18.3	20.9	12.0	16.5	16.6	20.9
total	18.5	24.5	15.4	18.1	17.4	22.8

Source : Données de base des Enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages 1990/91 et 1998/99, Direction de la Statistique.

Note (\*) : Le premier décile correspond à la tranche des 10% de la population réalisant la dépense par tête la plus faible, le deuxième décile regroupe la tranche suivante des 10% etc. jusqu'au décile 10 qui comprend les 10% disposant des dépenses par tête les plus élevées.

Bien qu'elle ait touché toutes les classes de dépenses, cette évolution positive de la part des dépenses d'habitat, a été plus manifeste chez la population urbaine à niveau de vie bas ou modeste. A titre indicatif, le coefficient budgétaire de l'habitat relatif à la population relevant du deuxième décile s'est élevé de 20.4% à 31.3% entre 1990/91 et 1998/99. De même, ce coefficient est passé de 19.6% à 28.7% pour la population à niveau de vie moyen, appartenant au cinquième décile.

Un tel constat révèle l'aspiration des ménages défavorisés et moyennes en matière de propriété du logement en tant

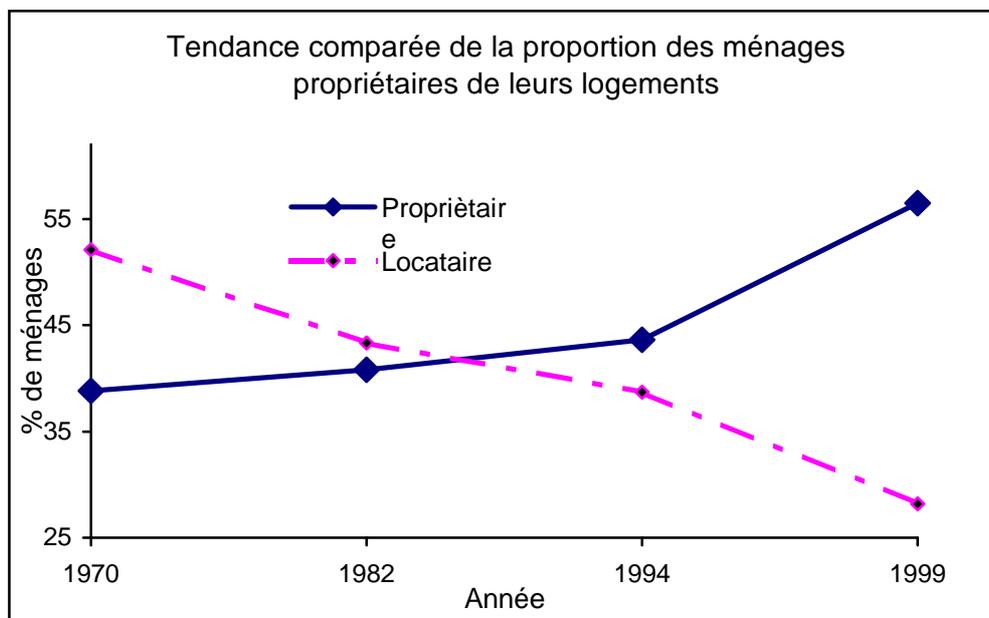
qu'avoir et garantie de la stabilité et de la sécurité sociales. S'érigeant comme un patrimoine physique des ménages à niveau de vie modeste, via une épargne forcée, le logement est le bien dont l'appropriation se fait vraisemblablement au détriment de la consommation d'autres biens et services. Encore faut-il souligner que cette attente sociale est exprimée par la majorités des couches sociales.

➤ **La location des logements cède la place à la propriété, certainement mais lentement**

La propriété du logement s'est nettement développée durant ces dernières années, particulièrement en milieu urbain. Comme on devrait s'y attendre, la progression du statut de propriété des logements s'est faite au détriment du secteur de location. En effet, une ascension et continue de la proportion des ménages propriétaires de leurs logements s'est essentiellement opérée durant la dernière décennie (graphique ci-après). Evaluée à 66,7% en 1990/91, la part des ménages propriétaires est de l'ordre de 69,5% en 1998/99. Par milieu de résidence, cette évolution est plus nette en milieu urbain où le taux d'appropriation est passé de 48,4% à 56,6% durant la même période. Par contre en milieu rural, cette évolution est moins prononcée; le taux des propriétaires a connu une montée timide en passant de 85,7% à 86,9% durant cette période.

La profonde aspiration des ménages à l'accès au statut de propriétaire d'un logement, conjuguée à la volonté politique des pouvoirs publics via la réduction des taux d'intérêt destinés aux logements sociaux (cas du lancement du programme national des 200 000 logements et du programme de résorption de l'habitat insalubre), explique le

développement de la propriété des logements comme statut d'habitat.

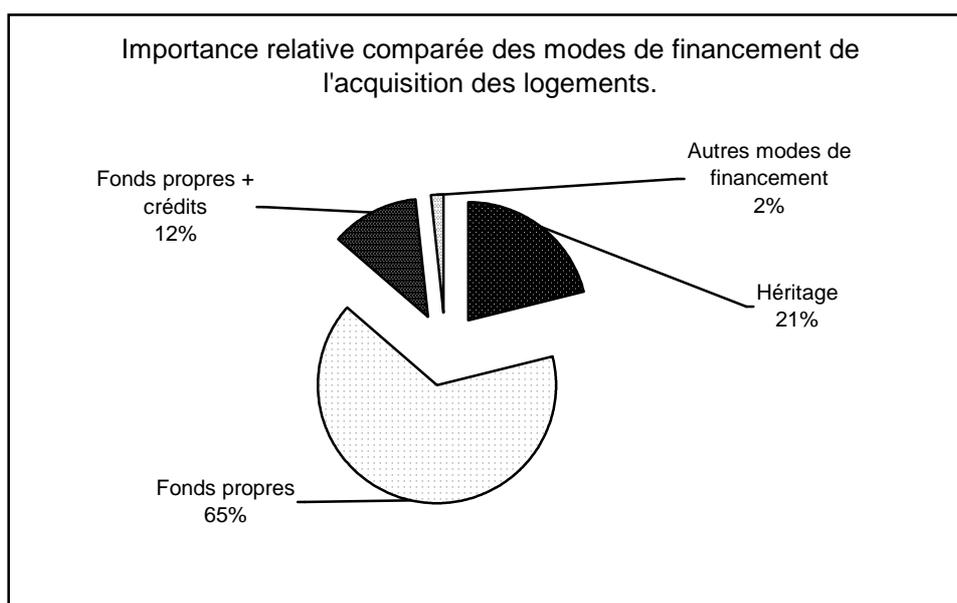


➤ **Le fonds propre reste le moyen le plus subtil pour accéder au statut de propriétaire**

Comme l'accès à la propriété nécessite des moyens financiers colossaux, il importe de repérer les principales sources de financement de l'acquisition d'un logement. Contrairement à toute attente, le recours au crédit, comme moyen de financement partiel ou intégral du logement, représente seulement 12,1% du mode de paiement en milieu urbain. Cette proportion atteint à peine 5,5% en milieu rural. La morosité d'une telle situation s'explique non seulement par le labyrinthe des formalités de prêts bancaires (garanties, frais du dossier, conditions d'accès...) et la cherté des intérêts, mais également par le recours aux circuits informels de crédits (famille et amis).

Compte tenu de ces considérations, le recours à des fonds propres constitue le mode de paiement le plus utilisé par les ménages pour financer l'achat ou la construction de leurs propres logements, soit 65,1% des ménages propriétaires en milieu urbain, et 53.7% en milieu rural.

Analysé selon le statut socio-professionnel, le recours au crédit comme mode de paiement est notablement adopté par les chefs de ménages ayant une position sociale facilitant l'accès aux moyens de financement. En effet, 48,7% des ménages dont le chef est un cadre supérieur ou ayant une profession libérale recourent aux crédits pour financer l'achat ou la construction de leur propre logement. Ce taux n'est que de 27,1% pour les ménages dirigés par des cadres moyens ou les employés.



➤ **La construction du logement est la voie la plus courante pour accéder à la propriété**

En principe, il existe trois modes d'accès à la propriété, soit l'appropriation par héritage, l'achat ou la construction. D'après

les données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/99, la transmission du patrimoine logement par héritage concerne seulement 21,2% des ménages propriétaires en milieu urbain. Par contre les ménages qui construisent leurs propres logements représentent plus de la moitié des propriétaires (55,1%). Quant aux ménages acheteurs, ils représentent 22,1% des propriétaires. Mettant en évidence l'inclination des ménages à construire leurs propres logements, cette structure montre en outre que le nouveau profil du logement<sup>1</sup>, appartement dans un immeuble, tend à s'imposer en tant que principal mode d'habitat répondant à l'aspiration des ménages en matière de propriété de leurs logements.

➤ **Forte incidence du mariage sur le statut d'occupation des logements**

La condition maritale est une variable susceptible d'expliquer la tendance à l'appropriation du logement, particulièrement dans un contexte social où le mariage exige la stabilité et encourage l'engagement consensuel des époux à réaliser des projets familiaux. La ventilation des propriétaires citadins selon l'état matrimonial montre qu'ils sont à majorités mariés (81,5%) ; leurs homologues célibataires ne représentent que 2,7% de l'ensemble des propriétaires. Il en découle que l'entrée en mariage est positivement liée à l'accession à la propriété. Analysée selon le sexe du chef de ménage, cette proportion est de l'ordre de 95.2% chez les masculins et 32.0% chez les féminins. La part des cheftaines veuves parmi les femmes propriétaires, est de 50.7%. Cette proportion ne dépasse guère 7,3% pour les cheftaines divorcées.

---

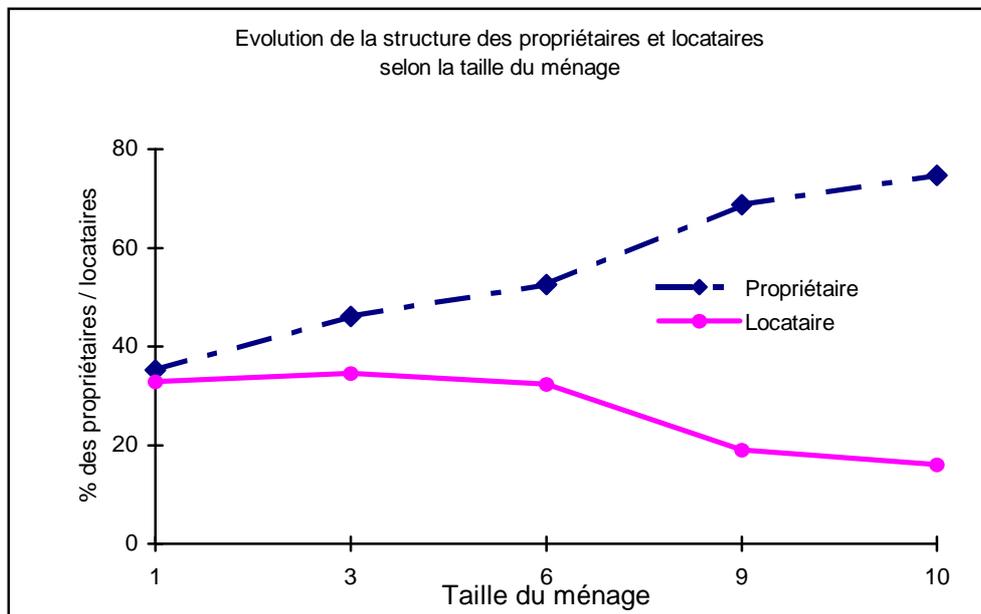
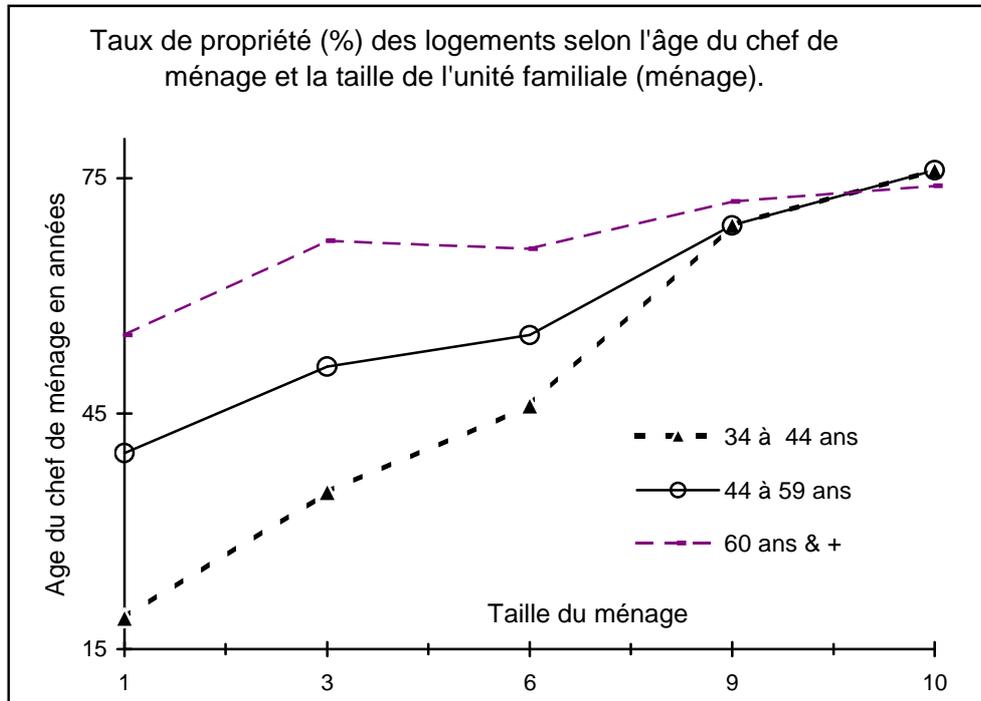
<sup>1</sup> Constituant la principale composante du parc national du logement, l'appartement incarne par excellence le nouveau mode d'habitat dans le milieu urbain.

➤ **Les chances d'être propriétaire du logement augmentent notablement avec la taille du ménage et l'âge du chef de ménage**

Au vu du graphique ci-après, la proportion de propriétaires citadins ou accédants à la propriété du logement augmente notablement avec la taille du ménage, faisant plus que doubler entre les ménages de petite et de grande taille. Le taux de propriété passe de 35,2% pour les ménages d'un seul membre à 46,1% pour les ménages de deux à trois membres. Cette augmentation devient plus éloquente à partir de 4 membres. Le taux de propriétaires atteint son apogée au sein des ménages nombreux, 10 membres ou plus, soit 74,7% en milieu urbain et 90,0% en milieu rural. Pour comprendre cette tendance à la hausse de l'appropriation en fonction de la taille du ménage, il importe de considérer le logement comme un patrimoine familial qui s'accumule au fil du cycle de vie. En effet, lorsqu'un couple se constitue, il commence à avoir des enfants, au fur et à mesure que ces derniers grandissent, le besoin d'assurer leur avenir et garantir leur sécurité, s'impose pertinemment. De ce fait le ménage s'efforce à constituer un capital nécessaire pour l'acquisition d'un logement. La constitution de ce capital augmente la capacité du ménage de disposer de son propre logement, et partant, se libérer de la location.

Parallèlement à la taille du ménage, l'avancement dans l'âge du chef du ménage favorise l'appropriation du logement. En effet, en milieu urbain, le taux des propriétaires s'élève de 42,2% pour les chefs de moins de 34 ans à 70,1% pour leurs homologues âgés de 60 ans ou plus. En milieu rural, ces proportions passent respectivement de 77.5% à 94.0%. Ces constats confirment que les chances d'accéder à la propriété augmentent avec l'âge.

Schématiquement, il apparaît que pour un âge fixe l'accession à la propriété augmente constamment avec la taille du ménage ; inversement, pour une taille du ménage fixe, l'appropriation se hisse constamment. Ces constats corroborent les liens établis séparément entre l'avancement dans l'âge du chef de ménage, la taille du ménage et l'accès à la propriété du logement.



➤ **Les propriétaires sont les plus satisfaits de leurs logements**

L'opinion défavorable des ménages en matière de logement est plus répandue parmi les locataires que chez les propriétaires. Presque huit sur dix (80,7%) des propriétaires en milieu urbain sont satisfaits de leurs logements actuels, contre seulement un sur deux chez les locataires (49,7%). Si «logement petit» constitue la raison la plus mentionnée par les ménages comme cause d'insatisfaction, elle est plus importante chez les locataires (56,1%) que chez les propriétaires (37,2%). Les conditions environnantes (hygiène, humidité et pollution) constituent 28,5% des raisons d'insatisfaction évoquées par les propriétaires.

**ANNEXE 1: INDICATEURS DE SUIVI  
DE L'ENSEIGNEMENT ET LA SANTE**

**1.1 Evolution des indicateurs de l'enseignement préscolaire**

<b>Indicateurs</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/00</b>	<b>2000/01</b>
<b>Ecoles coraniques</b>			
• Elèves	547 153	545 862	696 919
- dont filles (en %)	27,6	29,1	34,5
• Educateurs	29 751	31 737	37 414
• Nombre moyen d'élèves par éducateur	18,4	17,2	18,6
• Part de l'enseignement coranique dans l'enseignement préscolaire (en %)	66,8	66,8	-
<b>Enseignement préscolaire moderne</b>			
• Elèves	271 541	271 192	-
- Dont filles (en %)	46,3	46,5	-
• Educateurs	11 208	12 215	-
• Nombre moyen d'élèves par éducateur	24,2	22,2	-
<b>Ensemble</b>			
• Elèves	818 694	817 054	-
- Dont filles (en %)	33,8	34,9	-
• Educateurs	40 959	43 952	-
• Nombre moyen d'élèves par éducateur	20,0	18,6	-

Source: Direction de la Statistique, Annuaire statistiques de la période 1998-2001  
(-) non disponible

## 1.2 Evolution des indicateurs de l'enseignement primaire public

<b>Indicateurs</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/00</b>	<b>2000/01</b>
• Effectif des élèves	3 317 153	3 497 926	3 664 404
• Part des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental dans l'enseignement fondamental (en %)	78,5	78,7	78,1
• Part des élèves de sexe féminin (en %)	43,8	44,7	45,5
• Part des élèves ruraux (en %)	47,1	48,7	49,5
• Proportion des filles inscrites en première année (en %)	47,5	47,8	48,3
• Proportion des élèves scolarisés dans l'enseignement privé (en %)	4,2	4,7	4,6
• Proportion des élèves de l'enseignement privé inscrits en 1 <sup>ère</sup> année (en %)	5,0	6,4	5,9
• Nombre de classes	115 210	121 141	126 228
• Proportion des classes rurales (en %)	55,3	56,6	57,3
• Nombre d'enseignants	116 638	121 763	128 288
• Proportion des enseignants exerçant en milieu rural (en %)	54,6	55,9	56,5
• Proportion des enseignantes (en %)	36,9	37,4	38,1
• Nombre moyen d'élèves par enseignant	28	29	29

Source: Direction de la Statistique, Annuaire statistiques de la période 1998-2001

**1.3 Indicateurs du premier cycle de l'enseignement fondamental selon le milieu de résidence (année scolaire 2000-2001)**

<b>Indicateurs</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>National</b>
<b>Effectif des élèves</b>			
- Masculin	963 014	1 033 099	1 996 113
- Féminin	887 107	781 184	1 668 291
- Total	1 850 121	1 814 283	3 664 404
<b>Part des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental dans l'enseignement fondamental (en %)</b>			
- Masculin	67,2	89,9	77,3
- Féminin	69,3	94,1	79,1
- Total	68,2	91,7	78,1
Part des élèves de sexe féminin (en %)	47,9	43,1	45,5
Proportion des filles inscrites en 1 <sup>er</sup> année de l'enseignement primaire (en %)	49,1	47,6	48,3
Nombre de classes	53 881	72 347	126 228
<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>29</b>
<b>Nombre d'enseignants</b>			
- Masculin	24 656	54 708	79 364
- Féminin	31 113	17 811	48 924
- Total	55 769	72 519	128 288
Proportion des enseignantes dans l'ensemble des instituteurs (en %)	55,8	24,6	38,1
Nombre moyen d'élèves par enseignant	33	25	29
<b>Nombre d'élèves bénéficiant des services de soutien</b>			
- Masculin	57 335	457 065	514 400
- Féminin	46 989	451 064	498 053
- Total	104 324	908 129	1 012 453
<b>Proportion des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental bénéficiant des services de soutien dans l'ensemble des bénéficiaires (enseignement fondamental et secondaire) (en %)</b>			
- Masculin	59,3	95,3	89,3
- Féminin	76,2	98,6	95,9
- Total	65,9	96,9	92,4

Source: Direction de la Statistique, Annuaire statistique 2000-2001  
Ministère de l'Éducation Nationale

**1.4 Indicateurs du deuxième cycle de l'enseignement fondamental selon le milieu de résidence (année scolaire 2000-2001)**

<b>Indicateurs</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>National</b>
<b>Effectif des élèves</b>			
- Masculin	469 643	116 156	585 799
- Féminin	393 123	48 797	441 920
- Total	862 766	164 953	1 027 719
<b>Part des élèves du deuxième cycle de l'enseignement fondamental dans l'enseignement fondamental (en %)</b>			
- Masculin	32,8	10,1	22,7
- Féminin	30,7	5,9	20,9
- Total	31,8	8,3	21,9
Part des élèves de sexe féminin	45,6	29,6	43,0
Nombre de classes	26332	5496	31828
Nombre moyen d'élèves par classe	33	30	32
<b>Nombre d'enseignants</b>			
- Masculin	27 338	6 718	34 056
- Féminin	16 489	2 174	18 663
- Total	43 827	8 892	52 719
Proportion des enseignantes (en %)	37,6	24,4	35,4
Nombre moyen d'élèves par enseignant	20	19	19
<b>Nombre d'élèves bénéficiant des services de soutien</b>			
- Masculin	17 860	19 716	37 576
- Féminin	7 264	5 946	13 210
- Total	25 125	25 662	50 786

Source : Direction de la Statistique, Annuaire Statistique 2001.

### 1.5 Evolution des indicateurs du deuxième cycle de l'enseignement fondamental (CEF2)

Indicateurs	1998/99	1999/00	2000/01
• Effectif des élèves	937 096	978 520	1 027
• Part des élèves ruraux	14,2	15,0	16,1
• Part des élèves du deuxième cycle de l'enseignement fondamental dans l'enseignement fondamental	22,0	21,8	21,9
• Part des élèves du sexe féminin	42,7	43,0	43,0
• Proportion des filles inscrites en 7 <sup>ème</sup> année (en %)	41,2	41,4	41,4
• Nombre moyen d'élèves par classe	30	31	32
• Nombre de classes	30 788	31 156	31 828
• Nombre d'enseignants	50 882	51 668	52 719
• Proportion des enseignantes (en %)	35,4	35,1	35,4
• Nombre moyen d'élèves par enseignant	18	19	19

Source: Direction de la Statistique, Annuaire statistiques 1998-2001

### 1.6 Evolution des taux de passage dans l'enseignement public selon le sexe

En %

Indicateurs	1998/99	1999/00	2000/01
• <b>Taux de passage du premier cycle au deuxième cycle de l'enseignement fondamental</b>			
- Masculin	75,5	81,0	83,0
- Féminin	81,5	85,0	85,5
- Ensemble	77,9	82,7	84,1
• <b>Taux de passage du deuxième cycle de l'enseignement fondamental au cycle de l'enseignement secondaire</b>			
- Masculin	41,0	44,1	45,0
- Féminin	44,6	46,6	49,1
- Ensemble	42,6	45,2	46,8

Source : Direction de la Statistique, Annuaire Statistiques 1999-2000-2001

**1.7 Evolution des taux de rétention dans l'enseignement primaire et collégial public selon le sexe**

En %

<b>Indicateurs</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/00</b>	<b>2000/01</b>
<b>• Taux de rétention dans le premier cycle de l'enseignement fondamental public</b>			
- Masculin	57,3	61,2	63,8
- Féminin	58,8	60,0	61,2
- Ensemble	58,0	60,7	62,6
<b>• Taux de rétention dans le deuxième cycle de l'enseignement fondamental public</b>			
- Masculin	39,5	41,1	41,4
- Féminin	48,6	49,9	52,0
- Ensemble	43,2	44,7	45,7

Source: Direction de la Statistique, Annuaire statistique de 1992 à 2001

## 2.1 Evolution des indicateurs de santé

En %

<b>Principaux indicateurs de santé</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
▪ Nombre total de médecins	10 771	11 907	12 439
▪ % des médecins du secteur privé	57,6	54,0	53,3
▪ Population par médecin	2 579	2 372	2 308
▪ Nombre de pharmaciens	3 599	4 421	5 236
▪ % des pharmaciens du secteur privé	99,3	99,2	99,2
▪ Population par pharmacien	7 717	6 387	5 482
▪ Effectif du personnel paramédical	26 606	27 219	27 169
- Infirmiers	13 695	14 492	14 773
- Infirmiers auxiliaires	12 911	12 727	12 396
▪ Nombre d'habitants par infirmier	2 028	1 949	1 943
▪ Taux de couverture de la population par le réseau de soins de santé de base (Nombre d'habitants par établissement de soins de santé de base)			
-Urbain	26 514	26 645	26 444
-Rural	9 054	8 229	7 713
-National	14 028	13 208	12 662
▪ Taux de couverture de la population rurale par le réseau de soins de santé avec médecin (Nombre d'habitants ruraux par établissement de santé avec médecin)	15 986	13 139	12 287
▪ Nombre d'habitants par lit	1 082	1 118	1 143
▪ Nombre d'habitants par dentiste	13 283	12 495	11 664
▪ Durée moyenne de séjour (en jour)	6	6	6
▪ Taux moyen d'occupation des lits (en %)	58,2	54,0	54,3

Source: Direction de la Statistique, Annuaire statistiques 1997-2000

**ANNEXE 2: CARACTERISTIQUES DES MENAGES PROPRIETAIRES  
DE LEURS LOGEMENTS**

**Tableau 3.1 : Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement, le nombre de personnes dans le ménage et le milieu de résidence**

1. National En %

Nombre de personnes	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
1 personne	52,9	22,0	25,1	100,0
2 à 3 personnes	61,8	21,6	16,6	100,0
4 à 6 personnes	65,5	19,9	14,6	100,0
7 à 9 personnes	77,3	10,3	12,4	100,0
10 personnes et plus	83,7	6,7	9,6	100,0
Total	69,5	16,3	14,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Urbain En %

Nombre de personnes	Statut d'occupation			Total
	propriétaire	Locataire	Autre	
1 personne	35,2	32,9	31,9	100,0
2 à 3 personnes	46,1	34,5	19,4	100,0
4 à 6 personnes	52,5	32,4	15,1	100,0
7 à 9 personnes	68,8	19,0	12,2	100,0
10 personnes et plus	74,7	16,1	9,2	100,0
Total	56,6	28,2	15,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Rural En %

Nombre de personnes	Statut d'occupation			Total
	propriétaire	Locataire	Autre	
1 personne	86,4	1,5	12,1	100,0
2 à 3 personnes	87,2	0,7	12,1	100,0
4 à 6 personnes	85,7	0,5	13,8	100,0
7 à 9 personnes	86,9	0,4	12,7	100,0
10 personnes et plus	90,0	--	10,0	100,0
Total	86,9	0,5	12,6	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.2 : Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement, le nombre de pièces dans le logement et le milieu de résidence**

1. National

En %

Nombre de pièces	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
1 pièce	43,4	33,4	23,2	100,0
2 à 3 pièces	66,2	18,4	15,4	100,0
4 à 6 pièces	85,7	5,8	8,5	100,0
7 pièces et plus	95,7	0,1	4,2	100,0
Total	69,5	16,3	14,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Urbain

En %

Nombre de pièces	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
1 pièce	27,7	51,3	21,0	100,0
2 à 3 pièces	53,0	30,7	16,3	100,0
4 à 6 pièces	78,7	11,3	10,0	100,0
7 pièces et plus	92,5	0,2	7,3	100,0
Total	56,6	28,2	15,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Rural

En %

Nombre de pièces	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
1 pièce	72,6	0,4	27,0	100,0
2 à 3 pièces	85,4	0,5	14,1	100,0
4 à 6 pièces	92,6	0,4	7,0	100,0
7 pièces et plus	99,0	--	1,0	100,0
Total	86,9	0,5	12,6	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.3 : Structure des ménages en milieu urbain selon la dimension de la ville, le nombre de pièces dans le logement et le statut d'occupation**

1. Ensemble En %

Nombre de pièces	Dimension de la ville		Total
	Grandes villes	Autres villes	
1 pièce	78,9	21,1	100,0
2 à 3 pièces	65,9	34,1	100,0
4 à 6 pièces	61,9	38,1	100,0
7 pièces et plus	58,9	41,1	100,0
Total	65,8	34,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Propriétaire En %

Nombre de pièces	Dimension de la ville		Total
	Grandes villes	Autres villes	
1 pièce	67,5	32,5	100,0
2 à 3 pièces	62,1	37,9	100,0
4 à 6 pièces	61,3	38,7	100,0
7 pièces et plus	58,0	42,0	100,0
Total	61,8	39,0	100,8

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Locataire En%

Nombre de pièces	Dimension de la ville		Total
	Grandes villes	Autres villes	
1 pièce	88,3	11,7	100,0
2 à 3 pièces	74,2	25,8	100,0
4 à 6 pièces	74,0	26,0	100,0
7 pièces et plus	100,0	--	100,0
Total	76,9	23,1	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.4: Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement, l'état matrimonial du chef de ménage et le milieu de résidence**

National En %

Etat matrimonial	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Célibataire	62,1	24,3	13,6	100,0
Marié	73,7	13,0	13,3	100,0
Divorcé	47,9	30,3	21,8	100,0
Veuf (ve)	74,9	16,4	8,7	100,0
Total	73,3	13,7	13,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Urbain En %

Etat matrimonial	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Célibataire	51,3	35,8	12,9	100,0
Marié	61,4	24,6	14,0	100,0
Divorcé	40,8	36,6	22,6	100,0
Veuf (ve)	66,0	24,7	9,3	100,0
Total	61,3	25,1	13,6	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Rural En%

Etat matrimonial	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Célibataire	83,0	2,0	15,0	100,0
Marié	87,2	0,3	12,5	100,0
Divorcé	80,9	1,3	17,8	100,0
Veuf (ve)	92,5	--	7,5	100,0
Total	87,4	0,4	12,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.5: Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement, le niveau scolaire du chef de ménage et le milieu de résidence**

1. National En %

Niveau scolaire	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Aucun	79,0	8,3	12,7	100,0
Fondamental	63,5	22,0	14,5	100,0
Secondaire	50,5	36,4	13,1	100,0
Supérieur	49,3	36,4	14,3	100,0
Msid et coranique	79,7	8,6	11,7	100,0
Total	73,3	13,7	13,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Urbain En %

Niveau scolaire	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Aucun	68,4	18,4	13,2	100,0
Fondamental	54,0	32,2	13,8	100,0
Secondaire	47,7	39,3	13,0	100,0
Supérieur	47,2	38,2	14,6	100,0
Msid et coranique	67,0	18,5	14,5	100,0
Total	61,3	25,1	13,6	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Rural En %

Niveau scolaire	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Aucun	87,7	0,1	12,2	100,0
Fondamental	82,7	1,5	15,8	100,0
Secondaire	81,2	3,5	15,3	100,0
Supérieur	81,0	9,2	9,8	100,0
Msid et coranique	90,7	--	9,3	100,0
Total	87,4	0,4	12,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.6: Structure des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement, le niveau scolaire et le sexe du chef de ménage**

1. Ensemble En %

Niveau scolaire	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Aucun	68,4	18,4	13,2	100,0
Fondamental	54,0	32,2	13,8	100,0
Secondaire	47,7	39,3	13,0	100,0
Supérieur	47,2	38,2	14,6	100,0
Msid et coranique	67,0	18,5	14,5	100,0
<b>Total</b>	<b>61,3</b>	<b>25,1</b>	<b>13,6</b>	<b>100,0</b>

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Masculin En %

Niveau scolaire	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Aucun	69,3	17,2	13,5	100,0
Fondamental	54,2	31,8	14,0	100,0
Secondaire	47,5	39,6	12,9	100,0
Supérieur	46,9	38,1	15,0	100,0
Msid et coranique	66,8	19,0	14,2	100,0
<b>Total</b>	<b>60,9</b>	<b>25,3</b>	<b>13,8</b>	<b>100,0</b>

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Féminin En %

Niveau scolaire	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Aucun	65,8	21,6	12,6	100,0
Fondamental	51,5	36,6	11,9	100,0
Secondaire	51,2	35,0	13,8	100,0
Supérieur	56,8	43,2	--	100,0
Msid et coranique	73,4	3,7	22,9	100,0
<b>Total</b>	<b>63,3</b>	<b>24,1</b>	<b>12,6</b>	<b>100,0</b>

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.7: Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement, l'âge agrégé du chef de ménage et le milieu de résidence**

1. National

En%

Age agrégé	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
15 à 24 ans	66,4	11,1	22,5	100,0
25 à 34 ans	60,6	16,8	22,5	100,0
35 à 44 ans	67,5	17,0	15,5	100,0
45 à 59 ans	74,4	13,0	12,6	100,0
60 ans et plus	81,4	10,7	7,9	100,0
Total	73,3	13,7	13,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

2. Urbain

En %

Age agrégé	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
15 à 24 ans	55,6	23,3	21,1	100,0
25 à 34 ans	41,0	35,5	23,5	100,0
35 à 44 ans	55,3	29,1	15,6	100,0
45 à 59 ans	64,0	23,2	12,8	100,0
60 ans et plus	70,1	20,2	9,7	100,0
Total	61,3	25,1	13,6	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

3. Rural

En %

Age agrégé	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
15 à 24 ans	74,1	2,4	23,5	100,0
25 à 34 ans	77,8	0,5	21,7	100,0
35 à 44 ans	83,8	0,8	15,4	100,0
45 à 59 ans	87,4	0,2	12,4	100,0
60 ans et plus	94,0	--	6,0	100,0
Total	87,4	0,4	12,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 19988-99

**Tableau 3.8 : Structure des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et la strate d'habitat**

En %

Strate d'habitat	Statut d'occupation			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Luxe	55,5	28,5	16,0	100,0
Moderne	41,8	36,4	21,8	100,0
Ancien Médina	46,7	43,0	10,3	100,0
Nouvelle Médina	55,0	30,5	14,5	100,0
Précaire et clandestin	69,1	12,1	18,8	100,0
Total	56,6	28,2	15,2	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99

**Tableau 3.9 : Taux de pauvreté selon le statut d'occupation et le milieu de résidence**

en%

Statut d'occupation	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Propriétaire	11,8	26,2	19,7
Locataire	11,8	62,1	12,4
Autres	13,0	33,4	21,9
Total	12,0	27,2	19,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99

### **Annexe 3: PRECIS CONCEPTUEL**

☐ **Ménage:** groupe de personnes parentes ou non, vivant habituellement dans un même logement et ayant des dépenses généralement communes.

☐ **Chef de ménage:** personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage.

☐ **Taux de passage d'un cycle au cycle immédiatement supérieur:** rapport des élèves nouvellement inscrits dans la première année du cycle immédiatement supérieur par rapport aux élèves ayant été inscrits une année auparavant dans la dernière année scolaire du cycle précédent.

☐ **Taux de rétention:** il exprime en pourcentage le nombre d'élèves en cours de scolarisation en une année donnée par rapport aux élèves inscrits en une année scolaire, x années auparavant.

☐ **Centre de santé communal :** première formation sanitaire avec médecin en milieu rural. Elle est implantée au niveau du chef lieu de la commune et doit assurer, en plus des soins essentiels et des activités de protection de la santé maternelle et infantile, les consultations médicales et l'encadrement des dispensaires qui lui sont rattachés.

☐ **Centre de santé communal avec unité d'accouchement :** centre de santé communal implanté au niveau du chef lieu du caïdat, auquel s'ajoute la fonction d'accouchement avec une unité de 4 à 8 lits.

☐ **Durée moyenne de séjour (D.M.S) à l'hôpital :**

$$\text{D.M.S} = \frac{\text{[Somme des journées d'hospitalisation pendant la période T]}}{\text{[nombre de malades admis pendant la période T]}}$$

☐ **Taux d'occupation des lits:** somme des journées d'hospitalisation au cours de la période T rapportée au nombre de lits disponibles pendant la période T multipliée par 100;

$$\text{T.O} = 100 * \frac{\text{[}\sum \text{ des journées d'hospitalisation au cours de la période T]}}{\text{[nombre de lits disponibles]}}$$

☐ **Logement :** le logement est un local formé par une pièce ou un ensemble de pièces destiné à servir d'habitation, possédant une ou plusieurs entrée (s) directe (s). Il doit notamment avoir une entrée indépendante qui donne sur une rue, un jardin, un escalier, un couloir ou un terrain vague.

☐ **Statut d'occupation:**

- Propriétaire: se dit d'un ménage qui réside dans un logement qui lui appartient.
- Accédant à la propriété : se dit d'un ménage en train de rembourser le crédit qu'un organisme lui a consenti pour accéder à la propriété.
- Locataire: se dit de tout ménage qui habit un logement dont il paie le loyer et le logement n'appartient à aucun membre du ménage.

☐ **Seuil de pauvreté :** une fois le support des niveaux de vie (dépense annuelle moyenne par personne) choisi, la pratique marocaine en matière de fixation de seuil de pauvreté consiste à :

- établir le seuil de pauvreté alimentaire, c'est à dire le niveau de dépense garantissant l'acquisition de biens et

services alimentaires procurant le minimum requis en protéines et calories;

- et à estimer la partie non alimentaire du seuil de pauvreté, c'est à dire le niveau des dépenses non alimentaires généralement assimilé à celui réalisé par les populations qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire.

Plus précisément, la mesure pratique de la pauvreté monétaire consiste à estimer les composantes alimentaire et non-alimentaire du seuil de pauvreté:

- Choix du seuil de pauvreté alimentaire: ce choix est fondé sur la ration journalière recommandée (R.J.C) de la F.A.O.-O.M.S. Il est basé sur la notion d'un homme de référence moyen du point de vue poids et taille et qui exerce régulièrement une activité. Les données disponibles sur la nutrition de la population datent de 1984/85 et révèlent que le niveau moyen des besoins recommandés s'établit à 2400 kcal par jour et par équivalent adulte au Maroc. Il reste donc à fixer la nature et le coût du panier de produits et services alimentaires qui permet de satisfaire ce besoin recommandé en calories. Les données de la dernière enquête sur la consommation (1984/85), révèlent que le panier le moins coûteux qui permet de satisfaire la R.J.C. est celui des ménages relevant du deuxième quintile de la dépense totale par tête.
- Choix du seuil de pauvreté non-alimentaire: la seconde étape de la détermination du seuil de pauvreté, est celle de l'allocation des dépenses non alimentaires. Si l'on se limite à la démarche d'allocation la plus raisonnable, le niveau des dépenses non alimentaires qu'un non pauvre doit réaliser, est celui de ceux qui atteignent juste le seuil de pauvreté

alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. Le niveau de la dépense non alimentaire ainsi obtenu est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire pour donner le seuil total de pauvreté. Ce seuil est dit élevé par comparaison avec le seuil bas qu'on aurait déterminé en estimant l'allocation non alimentaire auprès de ceux qui ne satisferont leurs besoins alimentaires que s'ils leur consacrent la totalité de leur revenu.

**Notations:**

ENNVM: Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages

ENE : Enquête Nationale sur l'Emploi